Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260303-D20260213-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 18
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise, WACQUEZ Pierre-Arnaud
ABSENTES EXCUSÉES : Cellia BIENVENU (pouvoir à LE FORT Sandra), MORAND Véronique BIENVENU (pouvoir à THEBAUD Marie-Louise)
ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.
Marie-Louise THEBAUD est élue secrétaire de séance.

MORBIHAN ÉNERGIES ECLAIRAGE SOLAIRE D20260213

M. BADOUAL présente la proposition de Morbihan énergies pour installer des éclairages solaires sur l'abribus du Poteau et au carrefour du Plessis situé entre la rue du chêne d'Argan et la rue du courtil fleuri. Ces deux points ont été considérés comme prioritaires car dangereux sans éclairage, il s'agit d'ailleurs d'une demande récurrente des usagers.

Montant des travaux

	HT	TVA (20%)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A)	7 380.00 €	1 476.00 €	**8 856.00 €**

À la signature du procès-verbal de réception des ouvrages, et après paiement du montant TTC des travaux, le demandeur devient propriétaire des installations.
Il est précisé que le demandeur fera son affaire de la récupération éventuelle de la TVA selon les règles en vigueur.
Le demandeur inscrit au budget les crédits correspondants.

Participation de Morbihan Énergies

	Montant
Montant plafonné de l'opération (B)	7 380.00 €
Participation de Morbihan Énergies (C = 50% de B)	**3 690.00 €**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver ces travaux et leur financement et de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer la convention ainsi que tout document afférent.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

La Secrétaire de séance,
Marie-Louise THEBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.